

Missionnaires du Christ Maître

Misioneros de Cristo Maestro

Fondation en 1992 en Colombie par Ernesto Andres Sardi de Lima, puis, pour la branche féminine, en 1996 par sa sœur Clara Inés Rincón

Statut civil

??

Statut canonique

- actuel : association publique de fidèles en vue de devenir institut de vie consacrée
- Autorité de tutelle : évêque de Fréjus-Toulon

Autorisation d'un Noviciat pour l'Association publique de Fidèles « MISSIONNAIRES DU CHRIST-MAITRE »

Nous, Dominique REY, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque de Fréjus-Toulon (France),

- Considérant que le 16 juillet 1992, à Bogotá (Colombie), le Père Ernesto Andrés SARDI DE LIMA a fondé l'Association « MISSIONNAIRES DU CHRIST-MAITRE », qui sert le Christ-Maître dans la personne des pauvres les plus abandonnés.
- Considérant que les statuts de cette Association furent approuvés le 20 février 1999 par le diocèse Villavicencio (Colombie) pour une durée de trois ans *ad experimentum*.
- Considérant que Monseigneur Octavio RUIZ ARENAS, Évêque administrateur apostolique de Villavicencio, a érigé le 2 février 2002 l'Association en Association publique de Fidèles de droit diocésain, clercs et laïcs associés, et a approuvé ses statuts.
- Attendu que, avec l'accord du diocèse Villavicencio (Colombie) et de la Congrégation des Instituts de Vie Consacrés et des Sociétés de Vie Apostolique, Nous avons autorisé par Décret du 18 novembre 2009 le **transfert de la Maison généralice de l'Association « MISSIONNAIRES DU CHRIST-MAITRE », sise désormais au 11, boulevard Commandant Nicolas, 83000 Toulon (France).**

Autorisons, en qualité d'évêque protecteur, à l'Association publique de Fidèles « MISSIONNAIRES DU CHRIST-MAITRE » de posséder un Noviciat dans le diocèse de Villavicencio (Colombie),

Donné à Toulon en trois exemplaires originaux, le 22 février 2012, le Mercredi des Cendres, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

+ Dominique REY, Évêque de Fréjus-Toulon
Par mandement, le Chanoine Jean-François Drèze, Chancelier

Décret d'incardination

Considérant que le Père Felix ESPINOSA ÁVILA, né le 1er juillet 1966 à Bogotá (Colombie), de nationalité colombienne, membre de la Communauté des « **Missionnaires du Christ Maître**, a fait sa profession perpétuelle dans cette Communauté le 16 juillet 2007 ;

Considérant que ledit Père a été ordonné diacre à pour l'archidiocèse de Villavicencio Meta (Colombie) le 20 octobre 2007 et prêtre le 29 novembre 2008 en la cathédrale N.-D. du Carmel par Mgr Oscar URBINA pour le même diocèse pour la Communauté des « Missionnaires du Christ Maître » ;

Considérant que ledit abbé a fait une demande d'excardination par lettre du 20 juillet 2011 auprès de Nous-même et que cette demande a été confirmée par Modérateur de la Communauté par lettre du 17 février 2012 ;

Considérant que S. E. Monseigneur Oscar URBINA ORTEGA, archevêque de Villavicencio, a accordé l'Exeat par lettre/décret en date du 16 juillet 2012 ;

Vu que ce décret d'excardination ainsi concédé ne produit d'effet que le jour de l'incardination effective dans une autre Église particulière (can. 267 § 2) ;
Conformément aux can. 265 à 269 du Codex Iuris Canonici,

Nous, Dominique REY,
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique Évêque de Fréjus-Toulon,

DÉCRÉTONS L'INCARDINATION

du Père Felix ESPINOSA ÁVILA

dans notre diocèse de Fréjus-Toulon, avec effet à la date de signature ;

Ordonnons que le présent décret soit notifié audit Père et qu'une copie soit adressée à la Chancellerie de l'archidiocèse de Villavicencio.

Donné à Toulon, en trois (3) exemplaires originaux, le **28 août 2012**, en la fête de saint Augustin, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

+ Dominicus REY, Episcopus Forojuliensis ac Tolonensis

Par mandement, le Chanoine Jean-François Drèze, Chancelier

Décret d'incardination

Considérant que le Père Franky CANCEMANCE CAPOTE, né le 20 octobre 1980 à Sevilla Valle (Colombie), de nationalité colombienne, membre de la **Communauté des « Missionnaires du Christ Maître**, a fait sa profession perpétuelle dans cette Communauté le 16 juillet 2007 ;

Considérant que ledit Père a été ordonné diacre à pour l'archidiocèse de Villavicencio Meta (Colombie) le 20 octobre 2007 et prêtre le 29 novembre 2008 en la cathédrale N.-D. du Carmel par Mgr Oscar URBINA pour le même diocèse pour la Communauté des « Missionnaires du Christ Maître » ;

Considérant que ledit abbé a fait une demande d'excardination par lettre du 10 décembre 2011 auprès de Nous-même, par lettre du 3 juillet 2012 auprès de Mgr URBINA et que cette demande a été confirmée par Modérateur de la Communauté par lettre du 8 mars 2012 ;

Considérant que S. E. Monseigneur Oscar URBINA ORTEGA, archevêque de Villavicencio, a accordé l'Exeat par lettre/décret en date du 16 juillet 2012 ;

Vu que ce décret d'excardination ainsi concédé ne produit d'effet que le jour de l'incardination effective dans une autre Église particulière (can. 267 § 2) ;

Conformément aux can. 265 à 269 du Codex Iuris Canonici,

Nous, Dominique REY,
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique Évêque de Fréjus-Toulon,

DÉCRÉTONS L'INCARDINATION

du Père Franky CANCEMANCE CAPOTE

dans notre diocèse de Fréjus-Toulon, avec effet à la date de signature ;

Ordonnons que le présent décret soit notifié audit Père et qu'une copie soit adressée à la Chancellerie de l'archidiocèse de Villavicencio.

Donné à Toulon, en trois (3) exemplaires originaux, le **28 août 2012**, en la fête de saint Augustin, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

+ Dominicus REY, Episcopus Forojuliensis ac Tolonensis

Par mandement, le Chanoine Jean-François Drèze, Chancelier

Statut des membres des communautés

prêtres et séminaristes

laïcs consacrés (branche masculine et féminine),

laïcs associés

communautés masculines et communautés féminines

Etapas de vie religieuse ?

Affiliation à une caisse de retraite : ?

Maison mère : 11 Bd Cdt Nicolas à Toulon

<http://s390801873.onlinehome.fr/MCM/>

Implantations

Paroisse St-Vincent- de-Paul - 11 bd Commandant Nicolas, 83000 Toulon

Père Alejandro Rodriguez

Digne – Foyer saint Benoît Labre, rue de la Mère de Dieu

Colombie, Hollande, Espagne, Etats-Unis, Afrique